

Évolution et défis du mouvement paysan au Cameroun

► ORGANISATIONS PAYSANNES
► CAMEROUN

Guillaume Fongang (guillaume.fongang@yahoo.fr)

AU CAMEROUN, le début des années 90 marque une nouvelle ère pour le mouvement paysan, avec l'adoption de lois promouvant la création d'organisations de producteurs véritablement indépendantes de l'État. Quelle est aujourd'hui la situation du mouvement paysan camerounais ? Comment a-t-il évolué ces vingt dernières années ?

► Guillaume Fongang est ingénieur agro-socio-économiste et docteur en sociologie. Il travaille depuis plus de 10 ans dans l'accompagnement des organisations paysannes. Il a été directeur du Saïld Appui au sein de l'ONG Saïld (Services d'appui aux initiatives locales de développement, www.saïld.org). Il est aujourd'hui enseignant à la faculté d'agronomie et de sciences agricoles de l'université de Dschang au Cameroun, et réalise chaque année plusieurs missions d'expertise dans le secteur du développement rural.

AU CAMEROUN, jusqu'au début des années 90, le mouvement associatif rural se caractérisait principalement par des associations rurales traditionnelles, à l'échelle de quartiers ou de villages, avec des objectifs principalement socioculturels. Dans les filières d'exportation, des organisations de producteurs créées par l'État servaient de relais aux sociétés de développement pour la collecte des produits agricoles, la distribution d'intrants, etc. Ces organisations avaient également très souvent des missions de développement régional¹. Elles étaient contrôlées par l'État, qui désignait leurs responsables exécutifs, s'assurant ainsi une influence sur les dynamiques paysannes. C'était le cas de l'Union centrale des coopératives agricoles de l'Ouest Cameroun (Uccao) et des groupements paysans autour de la Société de développement du coton (Sodecoton) au nord du pays. Dans la partie anglophone, le modèle coopératif paysan était plus libéral et relativement indépendant de l'État. Certaines églises encourageaient par ailleurs l'organisation des agriculteurs.

Avec la loi de 1992, les débuts du mouvement paysan camerounais. Le début des années 90 marque le désengagement de l'État camerounais du secteur agricole. Celui-ci voit alors les organisations de producteurs (OP) comme un moyen pour les ruraux de prendre en charge des services qu'il assurait auparavant : approvisionnement en intrants, financement de la production, formation des producteurs, commercialisation, etc. Il encourage alors la mise en place d'OP « indépendantes » à partir des réformes législatives de 1990 et 1992 relatives aux associations, aux sociétés coopératives et aux Groupes d'initiative commune (Gic)². Le ministère de l'Agriculture met en place un dispositif d'accompagnement à la création et à la légalisation des OP, qui s'articule autour de la CUROR (Central unit for rural organisation reform) et du Fondaor (Fonds d'appui aux organisations rurales). Pour aider à la création d'OP, il s'appuie également sur les ONG : celles qui accompagnent la mise en place d'OP (sensibilisation des paysans, rédaction des textes de base) perçoivent en moyenne 50 000 FCFA de l'État par Gic ou coopérative légalisée. L'État investit aussi dans le renforcement des OP à travers des programmes comme celui en Appui aux stratégies paysannes et à la professionnalisation de

l'agriculture (ASPPA, 1995-2000) et le Programme national de vulgarisation et de recherche agricole (PNVRA, 1988 à ce jour).

Dans un contexte de crise économique et d'échec de la politique interventionniste de l'État, les paysans voient dans les OP un moyen d'accéder directement à l'aide au développement. Les ONG et les partenaires au développement ont l'espoir que les OP constituent une force sociale portée par des ruraux, et capable de se positionner comme co-gestionnaire du développement agricole avec l'État.

Mais la plupart de ces espérances sont restées vaines. En 1998, une enquête révèle que les attentes des producteurs vis-à-vis de leurs OP n'ont pas été satisfaites, sur les plans de l'appui à la commercialisation, de l'accès aux intrants de bonne qualité et à des coûts compétitifs, du financement de la production, et des formations techniques. Les OP n'ont pas réussi à s'affirmer comme pourvoyeuses de services à leurs membres. Beaucoup sont rapidement devenues des « coquilles vides », lieux de querelles et de conflits de leadership. La majorité des leaders paysans, déçus par les promesses sans suite des ONG, s'essoufflent. En conséquence, la fin de la décennie 90 est marquée par une baisse significative du rythme de création des OP au Cameroun et par la marginalisation voire la disparition des OP fictives.

Début 2000, regain d'intérêt pour la création d'organisations paysannes. Avec la remise de la dette et particulièrement l'initiative « Pays pauvres très endettés » (PPTE), le gouvernement camerounais révisé son rôle dans la stratégie nationale de développement. Les fonds issus de la remise de la dette vont être désormais en partie utilisés pour mettre en œuvre de grands projets et programmes de l'État.

En octobre 2008, les 47 projets et programmes de l'État dans le secteur agricole exigent presque tous des ruraux d'être en groupes légalisés pour bénéficier des appuis offerts. On assiste alors à un nouveau foisonnement de Gic et de coopératives. Fait marquant, la plupart de ces programmes ou projets créent chacun « leurs » OP partenaires. Ces décompositions et recompositions incessantes fragilisent le mouvement paysan camerounais.

Un autre aspect non négligeable est l'intérêt qu'accordent désormais certains hommes politiques aux OP. Certains les utilisent comme instruments pour assurer leur ancrage local. D'autres créent des OP auxquelles sont remises « quelques houes et brouettes » pour gagner la sympathie des ruraux. Finalement, cette période est marquée par la création continue

1. Comme l'électrification des villages, la construction de pistes ou d'écoles, etc.

2. Les OP déjà en place avant 1992 doivent se conformer à la nouvelle législation.



© G. Fongang

☞ d'OP, généralement de petite taille (en moyenne 15 membres). Les dynamiques fédératives restent assez rares, et les services offerts par les OP à leurs membres sont faibles.

Des dynamiques d'envergure nationale à partir des années 2000.

La création d'une première plateforme nationale des OP avait été tentée en 1992. Il s'agissait du Conseil des fédérations paysannes du Cameroun (CFPC), appuyé notamment par l'ONG « Service d'appui aux initiatives locales de développement » (Saild). Mais, éloigné de la base, rendant très peu de services effectifs aux producteurs et connaissant des difficultés de leadership, le CFPC a disparu au début des années 2000.

Début 2000, les principales OP camerounaises mettent en place une nouvelle plateforme nationale paysanne : la Concertation nationale des organisations paysannes du Cameroun (CNOP-Cam). Elles espèrent écrire une nouvelle page de l'histoire du mouvement paysan camerounais après la sombre période des querelles et déchirements au sein du CFPC.

En 2000 également, à la faveur d'une conférence internationale sur le thème des coopératives, l'État soutient la mise en place de la Confédération des organisations rurales du Cameroun (Corcam) — une dynamique qui s'effondre rapidement en l'absence d'une réelle base, mais surtout suite au départ de son leader.

Ainsi, pendant plusieurs années, la CNOP-Cam, seule fédération nationale, occupe le devant de la scène et développe son réseau international, malgré les critiques pour son faible ancrage territorial et la légitimité souvent contestée de ses leaders.

Plus récemment, dans le sillage du retour de l'État dans le secteur agricole, le programme « Professionnalisation agricole et renforcement institutionnel » (PARI) du ministère de l'Agriculture promeut la mise en place en 2007 d'une nouvelle plateforme : la Plateforme nationale des organisations paysannes du Cameroun (Planopac). L'État souhaite alors voir les OP se constituer en partenaires pour co-gérer avec lui le développement agricole. Il est attendu de cette plateforme qu'elle soit force de proposition pour la

défense des intérêts du monde rural auprès de l'État. Il s'agit de nouvelles relations voulues et « affichées », même si le quotidien des rapports entre l'État et les OP dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets et programmes soulève des questions.

Contestant la forte implication de l'État dans la mise en place de la Planopac, certains leaders d'OP appuyés par l'ONG « Centre d'accompagnement de nouvelles alternatives de développement local » (Canadel) mettent en place une autre plateforme nationale : le Conseil national des organisations paysannes de petits producteurs du Cameroun (CNOPROCAM). Selon ses leaders, il vise à représenter les paysans camerounais refusant une plateforme nationale taillée à la mesure des aspirations et de la volonté de l'État. Le CNOPROCAM a été légalisé en décembre 2008, malgré le fait que le ministère de l'Agriculture ait invité ses leaders à rejoindre plutôt la Planopac.

Ainsi le niveau national des OP au Cameroun est aujourd'hui occupé par trois principales dynamiques fédératives. Alors que la Planopac bénéficie du soutien de l'État qui la reconnaît comme le seul représentant légitime des OP, la CNOP-Cam se contente de son aura et de son réseau international. Le CNOPROCAM, reposant sur la volonté de quelques leaders, a quant à lui du mal à décoller. L'instabilité de certains leaders pose plus d'une interrogation. Tout en contestant la légitimité de la CNOP-Cam, certains n'hésitent pourtant pas à prendre part aux séminaires qu'elle organise. D'autres vont même jusqu'à posséder deux cartes de visite différentes, pour deux plateformes nationales. Aujourd'hui, les dynamiques fédératives paysannes camerounaises restent fragiles en raison de leur jeunesse, de leurs conflits de leadership, de leurs capacités limitées à fournir des services au monde rural, et surtout de leurs faibles capacités économiques et institutionnelles pouvant leur assurer une certaine autonomie.

Le renforcement de ces mouvements paysans constitue un important enjeu, afin que naissent de réels représentants du monde rural camerounais, capables de peser au niveau du développement rural national et sous-régional. ■